

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

VU le règlement n°14052013 de la commission de 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours, prorogé, jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°20200972 de la Commission du 3 juillet 2020,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique créé à l'occasion de la crise sanitaire (C3702515), adopté par décision communale le 16 juin 2020, et l'avenant d'un dispositif de soutien aux entreprises documenté en date du 7 juin 2020, et l'avenant à la convention relative à la mise en œuvre du SAGEP concernant le dispositif « Transformation numérique » signé le 11 Août 2020,

VU la délibération n°74 du 18 décembre 2020 portant sur l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises et aux artisans, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du SAGEP concernant l'adoption du dispositif « Transformation numérique » signé le 7 août 2021,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par la société ACCEMATIC le 17 juin 2022,

VU l'avis simple de la commission créé en date du 12 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le soutien de développer un site web permettant l'optimisation de leurs ventes et la prise de décision. L'entreprise sollicite ainsi un gain de temps aux salariés et une meilleure efficacité.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est relative à hauteur de 50 % des dépenses HT déductibles réelles, cette aide ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 19 800 € HT et que le montant des dépenses HT déductibles est estimé à 10 000 € HT, en application de règlements, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000*(50 %) = 5 000 €.


Président de Limoges Métropole

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique avec la société ACCEMATIC

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2022



DEC_ECO_23289_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_ACCEMATIC.pdf
(.pdf, 148,3 Ko)



TÉLÉCHARGER